

LE GUIMILIEU

N° 234—JANVIER 2019

Articles à remettre pour le 3 mars 2019

Prochaine parution le 11 mars 2019

mairie.guimiliau@wanadoo.fr

Tél. 02.98.68.75.06.

www.guimiliau.fr



Vœux du Maire

La traditionnelle cérémonie des vœux à l'ensemble de la population s'est déroulée, vendredi 4 janvier, à la salle polyvalente. Elle s'est poursuivie dans une ambiance très conviviale et d'échanges entre les personnes présentes et les membres du conseil municipal.

Gestionnaires de l'attractivité communale, nous devons par nos investissements montrer notre volonté du mieux-vivre ensemble et notre dynamisme. Nous pouvons aussi être des facilitateurs de projets privés ou publics.

Les travaux en cours de réalisation sur la RD 31, côté Kermat et côté Kerpont ont pour objectif de sécuriser ses usagers et surtout ses riverains. Il en découlera également un embellissement de ces zones.

Soucieuse du maintien des services organisés par le service petite enfance de la CCPL, la commune a entrepris la rénovation de la maison située au 12 rue des Bruyères au profit de la halte-garderie itinérante, 1000 pattes. Le siège du CAL a été transféré au 16 rue des Cerisiers, où il reste encore quelques travaux à réaliser, d'autant que nous souhaitons y accueillir du public, selon des modalités qui restent cependant à fixer.

La vente des 5 derniers lots du lotissement Allée de la Penzé implique la nécessité de réviser la carte communale afin de compléter les offres privées existantes. Notre développement et notre richesse dépendent directement de l'évolution de notre habitat.

La Région se propose d'accompagner financièrement les projets de quelques bourgs ruraux dans l'élaboration d'un plan d'action.

Le conseil municipal va donc présenter sa candidature pour la faisabilité de projets pour l'ancien presbytère et les maisons inoccupées à proximité de l'église, en adéquation avec ses orientations actuelles.

Si la notoriété de notre enclos paroissial est indéniable, l'ouverture du CIAP et de l'Office de Tourisme, en mai 2018, et sa médiatisation ont participé à la création d'un pôle touristique significatif. La mutualisation des moyens matériels et humains, en présence, contribueront à la valorisation du site et à la promotion des animations proposées.

Nos associations communales et extra communales interviennent tout au long de l'année, en organisant ou en participant à divers événements. Ces bénévoles ou salariés méritent notre soutien car ils contribuent à l'élaboration d'une vie sociale plus apaisée et plus solidaire.

Le personnel communal, aussi, s'efforce de remplir au mieux sa mission au service de la population, dans la mesure de ses moyens humains et matériels alloués et du périmètre d'intervention autorisé.

La crise sociale profonde, vécue en ce moment, accentue le besoin impérieux de rétablir le dialogue pour aplanir certaines inégalités et rétablir plus de solidarité entre les concitoyens.

Tous mes vœux de réussite pour vos projets personnels et à ceux qui concourent à l'intérêt général.

Bonne et heureuse année, à vous, chers Guimiliens.

Louis Fagot.

1/ Travaux RD 31

- **Côté Kermat** : Monsieur le Maire indique que les travaux ont commencé par la réalisation du réseau d'eaux pluviales. La pose de bordures est également prévue. Une circulation alternée avec feux tricolores est en place, une interdiction de circulation aura lieu au moment de la pose de l'enrobé.

Monsieur le Maire précise que des modifications ont été souhaitées par le Conseil Départemental et Régional.

Une partie en herbe sera remplacée par de l'enrobé pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Côté droit, un aménagement en terre/pierre remplacera un espace prévu au départ en herbe.

L'écluse sera inversée par rapport au projet d'origine, la voie sortante située juste avant le ralentisseur devant être laissée libre.

Le service transport du conseil régional a également demandé que l'espace réservé à l'arrêt de car soit déplacé. Un coût supplémentaire est à prévoir. Le chiffrage définitif sera connu en fin de semaine. Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'une subvention pourrait être accordée par le conseil régional concernant cet aménagement. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services concernés.

- **Côté Kerpont** : les travaux devaient commencer cette semaine mais du retard a été pris suite aux intempéries. La route est barrée mais reste accessible aux riverains et au transport scolaire. Les travaux concernent pour le moment l'enfouissement des réseaux en terre (pose des fourreaux) et la préparation pour l'emplacement de l'éclairage public.

2/ Modification des statuts de la CCPL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de délibérer, concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, relative à de nouvelles compétences : cohésion sociale d'intérêt communautaire et développement culturel élaboration d'une politique culturelle à l'échelle communautaire. Ces modifications ont été approuvées le 25/09/2018 par délibération du conseil communautaire.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération qu'il convient de prendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour, décide :

- d'approuver la modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.
- d'approuver le projet de statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.
- de solliciter Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de compétences.

3/ Centre de Gestion

- Convention de Médiation Préalable Obligatoire D2018-11-003

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une participation à l'expérimentation de la Médiation préalable Obligatoire est proposée par le Centre de Gestion. Ce dispositif permet de mettre en place une médiation entre un salarié et l'employeur en cas de litige, pouvant permettre d'éviter un contentieux devant le tribunal administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour,

- Décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés.
- Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG29.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Convention de participation prévoyance

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion du Finistère pour la participation prévoyance, le choix du prestataire s'est porté sur CNP/SOFAXIS.

Il présente aux conseillers les modalités de cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour :

Décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion du Finistère.

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et décisions nécessaires.

Précise que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptée par délibération du 17/12/2012 demeurent inchangées, à savoir 15€ net / mois en équivalent temps plein.

- Convention RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Monsieur le Maire expose au conseil les différentes possibilités concernant la mise en place obligatoire du RGPD.

Convention avec le centre de Gestion

Convention avec la CCPL afin de mutualiser la fonction de Délégué de Protection des Données

Désignation d'un délégué directement par la Commune

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 12 voix pour,

-Approuve la convention de prestation de service pour la mise en place d'un Délégué de Protection des Données mutualisé dans le cadre de la RGPD.

-Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la CCPL, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

- Sollicite une participation financière de la CCPL.

4/ Maison des associations

-Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ils sont conviés à une visite de la maison des associations par le Centre d'Animation Locale le samedi 24 novembre à 11h.

-Concernant le financement pour 2019, Monsieur le Maire précise que des réunions ont eu lieu entre les 3 communes. Il informe les membres du conseil des demandes de la commune qui ont été faites auprès du Centre d'Animation Locale : le montant à ne pas dépasser, prise en compte de la mise à disposition des locaux et des travaux réalisés. Les propositions n'ont pas encore été validées.

-Monsieur le Maire informe le conseil qu'un dossier de déclaration de travaux et un dossier AdAp a été déposé concernant le changement de destination des locaux. Les dossiers sont en cours d'étude.

- Monsieur le Maire indique que des réflexions sont toujours en cours sur la mise en place du système de chauffage, afin d'en limiter les coûts.

5/ Questions diverses

- DETR 2019 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la possibilité de déposer une demande de DETR pour l'année 2019, avant le 15 décembre prochain. Il propose de présenter le projet de travaux de la RD 31 côté Kerpont concernant la finition des trottoirs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 12 voix pour, décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), sur le projet présenté par Monsieur le Maire.

- Trail de Enclos :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée par l'association « Trail des Enclos » dans le cadre de la manifestation organisée le 10 mars 2019. Il propose aux membres du conseil de verser une subvention de 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour autorise le versement d'une subvention de 400€ à cette association.

- Répertoire Electoral Unique :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique à compter du 01/01/2019. Au titre de ces nouvelles dispositions, il va être créé dans chaque commune une commission de contrôle chargée d'examiner les recours préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus du maire d'inscription ou de radiation, de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24 et le 21eme jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres qui étaient déjà en place à la commission élections : Nathalie Pichot, conseillère municipale, est désignée comme membre titulaire de la commission de contrôle et Augustin Le Borgne comme membre titulaire dans la fonction de délégué de l'administration. Un délégué sera également désigné par le président du tribunal de grande instance (jusqu'à présent Pascale Le Gall)

- SDEF : Monsieur le Maire informe que le rapport d'activité du SDEF 2017 est consultable en mairie.

- Antenne relais de radiotéléphonie : un dossier de déclaration préalable a été déposé par Orange pour le lieu-dit Kerforn.

- Eglise de Saint Servais : afin de financer les travaux de rénovation de l'église, un concert de chants de marins est prévu à la salle polyvalente de Saint Servais le 10/11.

- Fête des bébés 2018 organisée par la mairie de St Pol de Léon le 16 décembre 2018. Les communes participantes doivent offrir un cadeau. Le conseil municipal est favorable à cette démarche.

- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à Guimiliau dimanche 11/11 à 11h30.

Informations communales

RECENSEMENT MILITAIRE

Les **jeunes de 16 ans** doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire, en **mairie** ou sur **www.service-public.fr**
Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Un cahier de doléances à transmettre au gouvernement, est à votre disposition en Mairie

Bibliothèque municipale

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir

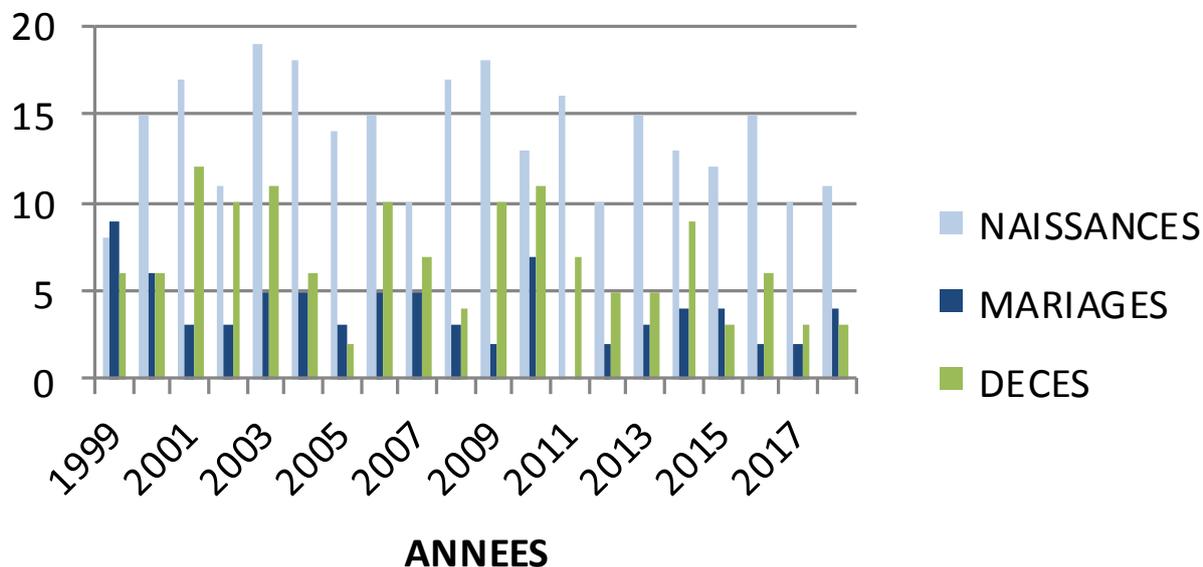
le lundi de 15h30 à 17h30

le mercredi de 9h30 à 11h30

le samedi de 10h à 11h30

Les nouveaux bénévoles seront les bienvenus (quelques heures par semaine)

COMMUNE DE GUIMILIAU



NAISSANCES

-**Alexis LE ROUX**, né e 05/12/2018 à Brest-Restvez.

-**Dh Julia TRÉMEL**, née le 09/12/2018 à Landerneau- 8 impasse des Camélias.

- **Sulyan COLLEC**, né le 15/12/2018 à Brest - Kerrun Vras.

-**Malo JAMARD LE MOAN**, né le 26/12/2018 à Brest - 2 rue des Bruyères.

MARIAGES

-**Elodie TROUSSIER et Julien HAREL** le 15/12/2018 à Guimiliau - 2 route de Ker-mat.

COMMUNIQUES DIVERS



COMPAGNONS DU DEVOIR Choisir l'alternance avec les Compagnons du Devoir

Journée portes ouvertes 2019 : 18,19 et 20 janvier / 8 et 9 mars



Communication de la Direction départementale des Finances publiques du Finistère sur le prélèvement à la source .

La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui payeront dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés.

Tous les renseignements sont accessibles à partir du site www.impots.gouv.fr.

A ce titre, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite apporter quelques éléments complémentaires :

- vous souhaitez signaler une modification de situation de famille ou une modification de votre niveau de revenus : à compter du 2 janvier 2019, vous aurez la possibilité de signaler ce changement à la rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » de votre compte sur le site www.impots.gouv.fr . Si vous n'avez pas internet, vous pourrez aussi appeler le 0811 368 368 ou vous déplacer dans votre centre des finances publiques en début d'année.
- vous entrez dans la vie active et vous souhaitez savoir quel taux de prélèvement sera appliqué : votre employeur appliquera un taux non personnalisé déterminé à partir d'un barème fonction de votre revenu. Ce sera un taux nul si votre rémunération mensuelle est inférieure à 1 367 €. En cas de contrat court inférieur à 2 mois, une déduction est opérée sur votre revenu.
- vous exercez dans une profession indépendante (artisan, commerçant,...) le montant de l'impôt correspondant sera prélevé mensuellement (ou trimestriellement sur option) sur votre compte bancaire.

AUGMENTATION DE LA RETRAITE DU COMBATTANT ET DES PENSIONS DE GUERRE ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT POUR 1962-1964 EN ALGERIE.

Un arrêté du 5 novembre 2018 paru au JO du 14 novembre fixe la valeur du point d'indice régissant le montant de la retraite du combattant, la valeur des pensions militaires d'invalidité et le plafond de la rente mutualiste ancien combattant

* à 14,42 euros (au lieu de 14,40) à compter du 1er janvier 2017,

* à 14,45 euros (au lieu de 14,42) à compter du 1er avril 2017.

Par conséquent, le montant de la retraite du combattant s'élèvera donc annuellement à 751,40 euros au lieu de 748,8 euros (soit 375,70 euros par échéance semestrielle). Le rattrapage des arrérages de retard se fera lors du versement de la prochaine échéance.

NOUVEAU

La Loi de finances pour 2019 attribue la carte du combattant pour les militaires présents en Algérie 120 jours au moins entre le 1er juillet 1962 et le 1er juillet 1964.

Pour obtenir cette carte, il faut en faire la demande et remplir un dossier spécifique officiel.

Rappelons que la carte du combattant - outre le port de la Croix du combattant - ouvre droit à la RETRAITE DU COMBATTANT et permet d'accéder à la constitution d'une RENTE MUTUALISTE ANCIEN COMBATTANT non imposable.

Pour en savoir plus et recevoir de l'aide dans vos démarches s'adresser à : La Mutuelle Familiale – Groupe de l'Arac – 52 rue d'Hauteville 75487 Paris Cedex 10.
Email : mutuarac@mutuelle-familiale.fr – Tél. 01 72 19 41 94.

MEMENTO

Relais Parents - Assistantes Maternelles

Désormais les permanences administratives du relais pourront se faire sur rendez-vous à la demande des familles et /ou assistantes maternelles sur l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Les temps d'éveil à Guimiliau organisés par le Centre d'Animation Locale le mardi matin sont maintenus.

A Landivisiau du lundi au vendredi 9H/12h30—13h30/17h

Permanences de midi et permanences de soirée à Landivisiau :

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
9h/12h30	9h/12h30	9h/12h30	9h/12h30	
13h/18h	13h/17h	13h/18h	13h/19h45	9h/17h

Contact au 02.98.24.97.15 ou
rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

Page facebook : <https://www.facebook.com/rpamlandi>

Halte garderie mille-pattes

Maison des Associations - 12 rue des Bruyères
Tous les mardis et jeudis à Guimiliau de **8h30 à 17h30** pour les enfants de 3 mois à 6 ans -
Contact : 06.64.22.28.14 ou 02.98.68.42.41

Déchetterie de Lampaul-Guimiliau « Kergreven » - Uniquement déchets verts

Fermée jusqu'à fin mars 2019

Sivu PLH : Permanences à la Communauté de Communes de Landivisiau : 1er et 3ème mercredis du mois de 10 h 30 à 12 h.

Déchetterie de Bodilis - Tél. 02.98.68.99.99.

lundi au samedi :

Du 1er octobre au 31 mars

8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 H

Du 1er avril au 30 septembre

8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 18 H 30

Mission Locale (pour les jeunes de 16 /25 ans)

Prendre rdv
tél : 02.98.15.15.50. / 02.98.68.67.64.

Déchetterie de Sizun - Tél. 02.98.24.15.92.

Du 1er octobre au 31 mars

Lundi /Vendredi et Samedi :

9 h -12 h /13h30 - 18 h

Mardi/Mercredi : 13h30 à 18h

Du 1er avril au 30 septembre

Lundi/Mercredi/Vendredi/Samedi

9 h -12 h /14h - 18 h 30

Mardi : 14h à 18h30

ASSOCIATIONS

CENTRE D'ANIMATION LOCALE COURS POUR INFORMATIQUE

Pour débutants et accompagnement pour démarches diverses sur internet
ou mise à disposition ponctuelle des outils informatiques.

Ouverture dès février 2019
Renseignements : 06 73 69 83 19



Infos Comité des fêtes

Suite aux dernières réunions,

Le comité des fêtes a intégré de nouveaux membres et bénévoles.

Une Nouvelle équipe motivée pour une nouvelle année !

Le comité travaille sur de nombreux projets afin d'animer la commune et de divertir les
petits et les grands !

Nous partagerons le programme 2019 en début d'année.

Une page facebook sera bientôt active.

N'hésitez pas à transmettre vos idées aux membres du comité ou en mairie.

Nous souhaitons à tous les Guimiliens,

Une belle année 2019 riche en animations !



FETE DES CLASSES

Si vous êtes nés en 1954, 1959, 1964, 1969, 1974, 1979 et 1984 et que vous êtes intéressés
par une soirée « Fête des Classes », inscrivez-vous à l'adresse mail suivante :

fetedesclasses@gmail.com.

La date de la soirée sera communiquée ultérieurement.



La 2ème édition du Trail des Enclos aura lieu **le Dimanche 10 mars prochain**.
Comme l'année passée, cet évènement va nécessiter la présence de nombreux bénévoles.

Pour nous aider à organiser le trail et la randonnée, plusieurs possibilités :

1. Si vous souhaitez être bénévoles le week-end de la course : merci de nous transmettre un message par mail (traildesenclos@gmail.com) ou au téléphone (06-73-54-30-39) pour nous donner vos disponibilités (le samedi 10 et/ou le dimanche 11 mars).
Comme l'année passée, nous organiserons le **vendredi 01 mars** la réunion des bénévoles qui permettra de donner les dernières infos et de préciser le rôle de chacun.
2. Pour participer aux matinées « débroussaillage », rdv à 8h45 à la salle (avec ou sans outils) :
 - Samedi 19 janvier
 - Samedi 02 février
 - Samedi 23 février
3. Si vous souhaitez nous aider pour finaliser l'organisation du trail, la prochaine réunion de préparation aura lieu le mercredi 06 février à 20h00 à la salle.

Si vous souhaitez participer en tant que marcheur ou coureur :

- Pour la marche (8 ou 12 km) : Inscription sur place à partir de 9h00 (5€).
- Pour le trail (9 ou 17 km) :

Inscription sur ***Klikego.com*** ou remplir les bulletins de participation qui seront prochainement déposés dans les commerces de Guimiliau et à la mairie.

AMICALE DE L'ENCLOS

Pour ce mois de janvier, une date à retenir **le jeudi 17 janvier, à partir de 16h30** à la salle polyvalente, galette des rois. Venez nombreux.

L'assemblée générale du Ponant aura lieu le mardi 5 mars.

Petites annonces

Particulier cherche abri caravane sur Guimiliau et environs

Tél : 06 26 59 82 13

SOLUTION N° 103

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	R	I	N	C	I	P	A	L	E
2	A	I	G	U	I	L	L	E	U	R
3	S	E	M	E		L	U	R	O	N
4	S	U	I		M	E	R	I	S	E
5	E	S	T	E		G	I	E		
6	R	E	R		C	A	E	N		T
7	E	S	O		I	L	L		T	A
8	L		N	O	R	I		A	R	S
9	L	A		P	E	T	A	L	E	S
10	E	S	P	E	R	E		U	S	E

MOTS CROISES
(Chantal HAREL)

N° 104

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTAL

- 1) Dont l'authenticité n'est pas établie.
- 2) Dispute.
- 3) Langue officielle du Pakistan, apparentée à l'hindi - Nids de certains oiseaux de proie.
- 4) Augmente tous les ans - Prince troyen.
- 5) Petit tambour sénégalais.
- 6) Entendu en fin d'office - Arbustes ornementaux méditerranéens.
- 7) Nickel - Revenu.
- 8) Possessif - Endommagé.
- 9) Préposition - Ne précise pas la date.
- 10) Attrapée.

VERTICAL

- 1) Gravures à l'eau-forte imitant le lavis en aquarelle.
- 2) Action de purger.
- 3) Gonflement.
- 4) Vin récolté sur un terroir déterminé - Note de musique.
- 5) Île - Science occulte qui permet d'obtenir des effets merveilleux à l'aide de moyens surnaturels.
- 6) Arbre d'Asie tropicale.
- 7) Poisson plat - Manquée.
- 8) Jeune cerf - Légèrement chaud.
- 9) Étendue d'eau.
- 10) Située - Répandre ça et là .